



Délibération n° DEL_2026_103

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pleurtuit

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 10 septembre à dix-neuf heures et trente-trois minutes, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Pleurtuit, 2 place des Frères Lumière, sous la présidence de Madame Christine COLAS, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de la convocation : vendredi 4 septembre 2026

Présents : 25

Mme Christine COLAS, M. Alain BARBÉ, M. Clément LE RICOUSSE, Mme Marie-Laure DAVY, M. Patrice BEDEL, Mme Maryline DUFÉE, M. Philippe RENAULT, Mme Muriel ROLLAND, Mme Marie-Paule DAHIREL, M. Mickaël CHALMEL, M. Samuel MARTINEAU, M. Jacques ERTLÉ, Mme Virginie HERVÉ, M. Benjamin LE GONIDEC, M. Nicolas MACAIGNE, Mme Nadège GUINEHEUX, M. Paul BONDOT, Mme Claire LHOTELLIER, Mme Patricia VEYRIES, M. Jean-Michel GOIZET, M. David MACÉ, Mme Morgane GOUES, Mme Pauline PAGEOT, M. Dylan LEMOINE, M. Emmanuel GOMEZ

Absents représentés : 4

Mme Hélène REUX a donné pouvoir à Mme Christine COLAS
Mme Valérie HOMO a donné pouvoir à M. Patrice BEDEL
Mme Sabine NIEL a donné pouvoir à M. Alain BARBÉ
Mme Fabienne DERONDIER a donné pouvoir à M. Dylan LEMOINE

Absents non représentés : 0

Secrétaire de séance :

Mme Morgane GOUES

13- PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS SUITE A PROMOTION INTERNE A COMPTER DU 01/11/2026

Rapporteur : M. Alain BARBE

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

A la suite de la transmission des dossiers de promotion interne auprès du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, une sélection des différents dossiers a été opérée et un arrêté signé de la Présidente du Centre de Gestion a établi la liste des agents retenus au titre de la Promotion Interne.

Sur 4 dossiers envoyés par la commune, les dossiers de 2 agents communaux ont été retenus pour la promotion interne aux grades d'Animateur et de Technicien.

Il convient désormais de créer les emplois correspondant afin de pouvoir nommer les 2 agents concernés sur leur grade respectif à partir du 01/11/2026. Ceux-ci seront alors stagiaires sur leur nouveau grade pour 6 mois par la prise d'un arrêté de détachement. Au terme de cette période et sous réserve d'une évaluation positive de l'aptitude professionnelle des agents, la nomination sera définitive et les grades sur lesquels étaient positionnés les agents seront alors à supprimer conformément à la procédure en vigueur.

Les conditions de la création de ces 2 emplois sont les suivantes :

POLE	CREATION au 01/11/2026
Enfance-jeunesse-hygiène des locaux	Technicien à temps complet
Enfance- jeunesse-hygiène des locaux	Animateur à temps complet

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L 313-1,

Vu le tableau des effectifs,

Vu les lignes directrices de gestion,

Vu les listes d'aptitude au titre de la Promotion Interne 2026 à compter du 1/07/2026,

Vu le budget communal,

Vu l'avis de la commission conjointe « Projets structurants - Personnel communal – Sécurité – Intercommunalité - Vie associative » et « Finances -Numérique -Jumelage » du 8 septembre 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE

la création de deux emplois permanents sur les grades de Technicien et d'Animateur à temps complet au 01/11/2026 ;

AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier ;

DECIDE de modifier le tableau des emplois en conséquence ;

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Christine COLAS

Le secrétaire de séance,
Morgane GOUES